

police arrivait et la canaille, brave seulement la ou il n'y a pas de danger, se retirait non sans être parvenu cependant à blesser plusieurs personnes...

Les embarras résultant de l'insurrection bosniaque tombent tout à fait au second plan. 2° Intérieur: Recul appréciable de la part du cabinet. La réponse du maréchal a bien été ce que je vous faisais pressentir: Déclaration de non intervention de sa part...

M. Thiers adressé à plusieurs journaux de la gauche la lettre suivante: Paris, le 14 juin 1876.

Je vous prie de vouloir bien rectifier une erreur que le Journal a faite en publiant que j'étais en me rangeant parmi les députés qui se sont abstenus dans le scrutin relatif à la réduction du service militaire de cinq à trois ans.

LETTRE DE PARIS

Paris, 15 juin 1876. Le bruit a circulé, hier soir, dans les cercles radicaux, que le maréchal n'acceptait pas la mise en demeure que lui adressait son cabinet.

Rien ne prouve mieux ce que pourrait être le maréchal, le jour où il tiendrait résolument tête à la coterie ministérielle. Ce jour-là, les meneurs et les menés délégueraient commandés à l'épée.

Mon-sieur de Magenta ne veut pas leur rompre en visière, ce qui le regarde. Ou lui a conseillé de faire à ses ministres cette réponse très-politique: « Je ne veux intervenir en rien dans les élections sénatoriales, et vous feriez bien de n'y pas intervenir d'avantage ».

Peut-être sera-ce sa réponse. En tout cas, l'attitude du cabinet dans cette affaire est universellement blâmée. On en rend particulièrement responsables MM Waddington et Léon Say, adversaires personnels de M. Buffet. Et l'on ne tarit pas sur la maladresse de leur conduite.

Eu égard à dit-on, ces républicains n'ont vu dans l'élection de M. Buffet, qu'une seule chose: sénateur, l'an ten vice-président du conseil peut redevenir ministre. Avec un peu de réflexion, il aurait compris qu'au Sénat, il opposerait son influence à celle du duc de Broglie et couvrirait ainsi la Droite en deux.

De reste, les renseignements qui nous arrivent de Versailles, disent que la candidature de M. Buffet est en bonne voie. Hier soir, le maréchal a donné un dîner à un certain nombre de conservateurs et de membres du Sénat, dont la voix pourra décider du sort de l'élection de demain.

On pense que le nombre des votants ne dépassera guère 288. Ce qui a surtout décidé les membres de l'extrême droite du Sénat à voter pour M. Buffet, c'est le voir et d'assurer une majorité contre le projet de loi relatif à la collation des grades.

Dans quelques jours, l'exposition des beaux arts va être close. La médaille d'or décernée à M. Dubois pour le groupe destiné au monument du général Lamoricière a été universellement ratifiée par l'opinion publique.

On a aussi beaucoup émarqué deux bustes en marbre par M. Juoy, directeur de l'école de sculpture de Grenoble. Parmi les portraits, l'attention s'est particulièrement fixée sur ceux exécutés par M. de Romane, artiste peintre, élève de M. Paul Baudry.

P.-S. — Voici, exactement, la situation aujourd'hui: 1° Extérieur: En dépit de tous les bruits optimistes, les affaires d'Orient sont plus malades que jamais. La fameuse conversation d'Éna, entre Guillaume Ier et Alexandre II, quoiqu'on dise, rien éclaircit de tout.

Les mêmes difficultés subsistent, — peut-être aggravées — entre la Russie et l'Angleterre, entre l'Allemagne et la Russie.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Assurance sur la vie. — Primes payées par un créancier. On sait que c'est une question très-vivement controversée de savoir si le capital de l'assurance sur la vie contracté par un débiteur appartenant lors de son décès à un créancier ou à ses héritiers. La difficulté ne tardera pas à être résolue par la cour de cassation, à laquelle elle est actuellement soumise.

Le tribunal civil a résolu la question en ces termes: « Attendu que pour résister à la demande d'admission, Maillard a qualité de créancier des primes dont s'agit et n'aurait pu être répété contre la faillite, ni faire l'objet d'une créance, à admettre au passif, puisqu'elle constituerait l'acquisition d'une dette que Courtin a cru devoir contracter pour s'acquitter, en cas de décès de son débiteur, un capital sur lequel il aurait la préférence d'exercer des droits à l'exclusion des autres créanciers.

Mais attendu qu'il résulte des documents soumis au tribunal que Babin, alors qu'il était propriétaire de ses droits et actions, s'est engagé envers Courtin à lui rembourser à sa requête les primes payées par lui; que le tribunal a déduit de ce fait que le droit de créance est définitivement fixé; qu'il ne peut plus courir de charge au profit exclusif d'un créancier; qu'il appartient à Courtin de faire connaître au syndic, seul représentant légal de Babin et de la masse créancière, l'intention qu'il a de payer les primes pour permettre à Maillard de qualité d'exécuter le contrat ou d'y renoncer, selon qu'il aurait jugé utile aux intérêts, qui lui étaient confiés; qu'il ne l'a pas fait qu'il n'a pu par ses agissements postérieurs au jugement déclaratif, nuire aux intérêts de la masse; pour qu'il y ait lieu de limiter l'admission à la seule prime payée avant la faillite, soit à la somme de 188 francs 87 c.

Attendu qu'il ressort de ce qui précède que Courtin est créancier de la somme de 15,966 fr. 15 c., pour laquelle il y a lieu de l'admettre au passif de la faillite Babin, et qu'il convient de déclarer les offres du syndic insuffisantes ».

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Voici l'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu de dimanche. Rue du Curé, Petite-Place, rue des Angers, rue des Ursulines, Grande-Place, rue de Tournai, rue des Orphelins, rue Notre-Dame.

Il y aura trois reposoirs l'un, à l'extrémité de la rue des Angers; l'autre sur la Grande-Place, et le troisième dans la rue de Tournai.

La procession se mettra en marche à dix heures et demie.

La société d'harmonie les Amis Réunis, répondant à une gracieuse invitation faite par le Cercle du Nord, se fera entendre dans le local de ce cercle, à Lille, le mercredi 28 juin, à huit heures du soir.

Voici le programme de ce concert: PREMIÈRE PARTIE: 1° Allegro militaire. 2° Ouverture de Zanetta. 3° Ede Polonoise. 4° Fantaisie sur la Reine de Saba.

DEUXIÈME PARTIE: 5° Fantaisie sur Jérusalem pour cor. 6° Polka pour deux flûtes. 7° Guitare méridionale sur Flûte. 8° Valse interrompue.

Violence manifeste et publique. 6. Ivresse accompagnée de tapages injurieux 4. D faut de balayage 1. Malpropreté sur la voie publique 1. Entrée au marché avant l'heure 1. Défaut d'inscription au registre de logement 1. Occupation d'un ouvrier sans livret 1. Abandon de voiture 3. Défaut d'étiquetage aux viandes 1. Défaut d'écheillage 1. Fausse sur un terrain ensemencé 1. Défaut de tarif à un cocher 1. Violences légères 5. Violences accompagnées de troubles à l'ordre 2.

Violence et injures 4.

Un accident grave s'est produit, hier matin, vers 10 heures, aux abords de la Gare de Tourcoing. Un charretier, nommé François Varasse, conduisant un tombereau de houille, a eu un pied et une jambe complètement broyés sous les roues de son véhicule.

Singulière découverte au fond d'un wagon! Hier soir au passage d'un train après la descente des voyageurs, à la gare de Tourcoing, les douaniers faisaient l'inspection des wagons. La visite était finie, et un douanier jetait un dernier coup d'œil dans le dernier wagon de troisième, lorsque dans un angle, accroupie sous la banquette, il aperçut, mirabile visu!... une jeune femme!...

Les douaniers l'ayant prise par les bras pour la faire évacuer, furent bien surpris en voyant l'inconnue se diviser en deux parties. L'une sauta prestement à terre; c'était notre demoiselle; l'autre resta dans le wagon; c'était... voilà le mot de l'énigme!... une belle et bonne quinzaine de kilos de tabac caclée dans la doublure d'une cotte.

Cette fraudeuse qui est toute jeune; se nomme L. G... citoyenne de Courtrai. Elle ira quand même, à Lille, mais ce ne sera pour y écouler sa marchandise de mauvaise aloi.

Un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suites, s'est produit dans un atelier de mécaniques, rue de l'Alma. Avant-hier matin, deux ouvriers transportaient un énorme cylindre au moyen de deux rouleaux sur lesquels il était posé. En roulant, une des extrémités d'un des rouleaux se trouvant supporter tout une partie du cylindre fit bascule et tomba sur le pied d'un des deux ouvriers.

Cet ouvrier se nomme Octave Riquette, il demeure rue Philippe-le-Bon. Il en sera quitte pour quelques jours de soins.

Une paire de petites bottines d'enfant ont été déposées ce matin, au commissariat central. M. Daniel, employé à la bibliothèque de Roubaix qui en a fait la déposition venait de les trouver sur la voie publique.

Un procès-verbal pour fausse accusation a été dressé contre Taquet l'homme dont nous avons raconté l'aventure avant-hier, et qui se disait frappé d'un coup de couteau. Ce n'était tout simplement, comme nous l'avions pensé, que des écorchures faites pas des tesson de bouteille.

Mais la fausse accusation faite par Taquet contre le coiffeur A... avait des motifs sérieux. Taquet habite en compagnie de la femme Péchon, une maison appartenant au coiffeur A... voulant probablement se venger, Taquet avait imaginé un gentil stratagème: il avait communiqué au coiffeur A..., dans le tuyau de l'oreille, que lui Taquet, de beaucoup moins prétentieux que les Dubois, n'en était pas moins à la veille d'hériter de 3,000 francs! Cette manœuvre ayant avorté, Taquet a fait l'historio du coup de couteau pour se venger.

La compagnie de Taquet voyant la tournure de l'affaire a pris la fuite.

Un ouvrier peintre travaillant au troisième étage d'une maison de la rue du Pays, a fait une chute ce matin, de laquelle est résultée une fracture de la colonne vertébrale.

Vers 9 heures et demie, cet ouvrier nommé Victor Anthone mastiquait une croisée. Pour faire ce travail, il s'était placé dans la noyère. S'avançant trop en avant, il perdit l'équilibre et de là sa malheureuse chute.

Victor Anthone est un jeune homme de vingt ans. Il a été immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est désespéré.

Voici la nomenclature des contraventions jugées au Tribunal de police municipale de Roubaix dans son audience du 15 juin 1876:

Violence manifeste et publique 6. Ivresse accompagnée de tapages injurieux 4. D faut de balayage 1. Malpropreté sur la voie publique 1. Entrée au marché avant l'heure 1. Défaut d'inscription au registre de logement 1. Occupation d'un ouvrier sans livret 1. Abandon de voiture 3. Défaut d'étiquetage aux viandes 1. Défaut d'écheillage 1. Fausse sur un terrain ensemencé 1. Défaut de tarif à un cocher 1. Violences légères 5. Violences accompagnées de troubles à l'ordre 2.

Violence et injures 4.

On lit dans la Gazette de Tourcoing: Voici l'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu de dimanche. Rue du Curé, Petite-Place, rue des Angers, rue des Ursulines, Grande-Place, rue de Tournai, rue des Orphelins, rue Notre-Dame.

Il y aura trois reposoirs l'un, à l'extrémité de la rue des Angers; l'autre sur la Grande-Place, et le troisième dans la rue de Tournai.

La procession se mettra en marche à dix heures et demie.

La société d'harmonie les Amis Réunis, répondant à une gracieuse invitation faite par le Cercle du Nord, se fera entendre dans le local de ce cercle, à Lille, le mercredi 28 juin, à huit heures du soir.

Un accident grave s'est produit, hier matin, vers 10 heures, aux abords de la Gare de Tourcoing. Un charretier, nommé François Varasse, conduisant un tombereau de houille, a eu un pied et une jambe complètement broyés sous les roues de son véhicule.

Singulière découverte au fond d'un wagon! Hier soir au passage d'un train après la descente des voyageurs, à la gare de Tourcoing, les douaniers faisaient l'inspection des wagons. La visite était finie, et un douanier jetait un dernier coup d'œil dans le dernier wagon de troisième, lorsque dans un angle, accroupie sous la banquette, il aperçut, mirabile visu!... une jeune femme!...

Les douaniers l'ayant prise par les bras pour la faire évacuer, furent bien surpris en voyant l'inconnue se diviser en deux parties. L'une sauta prestement à terre; c'était notre demoiselle; l'autre resta dans le wagon; c'était... voilà le mot de l'énigme!... une belle et bonne quinzaine de kilos de tabac caclée dans la doublure d'une cotte.

Cette fraudeuse qui est toute jeune; se nomme L. G... citoyenne de Courtrai. Elle ira quand même, à Lille, mais ce ne sera pour y écouler sa marchandise de mauvaise aloi.

Dans sa dernière audience, le tribunal de Tourcoing a prononcé 39 condamnations, comprenant 114 francs d'amende et 41 jours de prison pour les contraventions suivantes:

Ivresse publique et manifeste 15. Abandon de voiture 2. Infraction à la police des cabarets 4. Passage dans des champs chargés de récoltes 3. Jeu de hasard 3. Divagation de chien sans collier 2. Voiture non éclairée la nuit 1. Mauvaise direction de voiture 1. Avoir posé un soubassement en pierre à une maison frappée d'alignement, sans autorisation 1. Tapage injurieux, nocturnes et violences légères 12.

Le Musée de Lille vient d'acheter l'un des tableaux de l'Exposition actuellement ouverte à la salle du Ramponeau: la Kermesse, d'Abbeville, élève de Teniers.

L'abbé Agache, doyen, curé de Solre-le-Château, est décédé subitement, dans la nuit du 12 au 13 juin. M. Agache était dans sa soixante-neuvième année.

Nous apprenons également la mort subite de M. l'abbé Dehy, an ten curé de St-Vaast-lez-Bavay, demeurant actuellement à Assevent.

M. l'abbé Dufour, vicaire de Merwillie, est nommé curé de Sancourt, nouvellement érigé en paroisse.

La Faculté des sciences de Lille ouvrira le lundi 10 juillet la session ordinaire d'examen pour la licence et le baccalauréat.

Les examens de licence commenceront le lundi 10 juillet et ceux du baccalauréat le lundi 17.

Le registre d'inscription est ouvert à partir du 15 juin jusqu'au 6 juillet pour la licence et jusqu'au 10 juillet pour le baccalauréat.

La session d'Amiens aura lieu à partir du 31 juillet.

L'école supérieure de commerce de Paris, sous la conduite de M. Schwab, son directeur, vient de visiter l'établissement de la Condition publique de Roubaix.

On nous annonce que les anciens volontaires d'un an de l'arrondissement de Lille ont versé à l'Œuvre des Orphelins de la guerre du département, l'écaisse de leur concours de tir du 25 mai dernier.

On annonce, pour le 20 de ce mois, le mariage de M. Gas on Devimeux, substitut à Lille, avec Mile Madeleine Gentil, fille de M. Gentil, juge à la première Chambre civile de Lille.

au Cercle des travailleurs, rue de la Vieille-Comédie, 25, à Lille, sous la présidence de M. Honorat-Bocquet, une réunion générale à l'effet de s'entendre sur les mesures à prendre dans l'intérêt des diverses industries, au sujet du travail des enfants dans les fabriques. Patrons et ouvriers employés dans les filatures et tissages sont spécialement invités à s'y rendre.

La fête de la ville de Saint-Omer aura lieu les 18, 19, 20 et 26 juin. Parmi les réjouissances offertes aux populations, nous remarquons un grand festival de musiques d'harmonie, de fanfares et d'orphéons, et un grand tir à la cible à toutes armes.

Des ossements humains ont été mis à découvert dans le fond d'une cave d'une maison en démolition, rue de Jemmapes, 92, à Lille. Cette maison avait été construite en 1745. L'entrepreneur dit que le pavage de la cave qui recouvrait les ossements pouvait remonter à cette époque.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. Audience du 15 juin.

Vercolet, boucher, rue de Metz, est prévenu d'avoir commis une tentative de vol de viande à l'Abattoir de Lille. Il nie avec une grande énergie. Le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, le condamne à 3 mois de prison.

J.-B. Bailleul, menuisier, faubourg de Paris, est prévenu d'avoir, le 11 courant, commis un outrage public à la pudeur, 3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Joseph Cahen, agent d'assurances en fuite, est prévenu d'avoir, à Lille, en 1875 et 1876, détourné des sommes d'une importance de 180 fr. au préjudice de la Cie Le Nord de tribunal le condamne par défaut en 3 mois de prison.

J.-F. Meert, ex-surveillant à l'hospice d'Armentières, revenait le 8 mai dernier de Lille, en titubant et en chantant. Bachelot, équarisseur à La Chapelle-d'Armentières, reconnaissant qu'il croyait reconnaître un camarade, s'arrêta et se mit à chanter, dans laquelle Meert fut violemment renversé la tête contre un mur. Il se releva, courut dans la direction suivie par Bachelot, et ses camarades, et les ayant atteints, porta un coup de poignard dans le flanc d'un jeune homme complètement innocent. Ce jeune homme garda le lit pendant treize jours. 4 mois de prison à Meert et 2 mois à Bachelot.

Florentin Bochart, journalier à Wambrechies, pénétra dans la soirée du 29 mai dernier dans le jardin clos de M. Cosmans. Celui-ci s'éveilla, malgré le soin qu'avait pris le rôleur d'ôter ses souliers pour étouffer le bruit de ses pas. Bochart se sauva à toutes jambes, mais pas assez vite pour échapper à la poursuite de M. Cosmans. Un lute s'engagea à ors, lutte dans laquelle Cosmans avait succombé sans l'arrivée d'un cultivateur qui avait entendu ses cris. Bochart fut arrêté, on trouva sur lui un couteau et une fausse clef. Ce mauvais sujet, édenté par la route, était l'effroi du pays. Le tribunal lui inflige 2 ans de prison. Il sera de plus placé sous la surveillance de la haute police, à l'exécution de sa peine.

Charles Bertout, apprenti horloger à Lille, était descendu dans un auberge de la rue de la Vierge, le 15 courant, et se disposait à partir. Il se leva à 10 heures, et se dirigea vers la porte de la rue de la Vierge, mais il ne put passer car il ne trouvait pas la serrure. Il se mit à frapper et à crier, mais sans succès. Il se mit à courir, et se dirigea vers la rue de la Vierge, mais il fut arrêté par un homme qui le conduisit à la police. On trouva sur lui un couteau et une fausse clef. Ce mauvais sujet, édenté par la route, était l'effroi du pays. Le tribunal lui inflige 2 ans de prison. Il sera de plus placé sous la surveillance de la haute police, à l'exécution de sa peine.

Garcette et Dupuy, tous deux tisserands à Armentières, après avoir passé gaiement le lundi de Pentecôte et ensemble à fêter le dieu Gumbinius, ils se mirent de querelle, et se bécotèrent. Ils échangèrent des coups de poings des coups de pied et même de coups de tête. Le dieu de Garcette fut blessé à la tête, et celui de Dupuy à la main. Ils furent arrêtés et conduits à la prison. Le tribunal leur inflige à chacun deux ans de prison, Garcette en 6 mois de plus le tribunal leur inflige à chacun deux ans de prison, dont un pour ivresse manifeste.

Flament Pierre, journalier à Roubaix, ayant été saisi, 15 condamnations et placé sous la surveillance de la haute police, a été arrêté en flagrant délit de rupture de ban, le 11 courant, à Lille, 2 ans de prison.

Le 5 juin dernier, la nommée Morel, Jeanne, pénétra dans le logement de la fille Marie Desplanches, ouvrière à Roubaix, et y éleva une monnaie qui fut portée immédiatement à son mari, seigneur Jules Desplanches, frère de la victime du vol.

Ce dernier porta la montre au Mont-de-Piété, mais il fut crié que toutes les précautions ne furent pas prises, car le vol fut découvert. La fille M. est condamnée en 18 mois de prison. Le receleur, J. Desplanches, en 6 mois de plus de la même peine.

Chaury Henri, ratibleur à Tourcoing, prévenu d'avoir, le 29 mai dernier, commis un outrage public à la pudeur, est condamné en 3 mois de prison.

Conseil municipal de Tourcoing. Séance extraordinaire du 13 juin 1876.

M. ROUSSEL-DEFONTAINE, Maire, Président. M. TAFFIN, Secrétaire. MM. Pollet-Delobel et Flipo Bouchart, empêchés, J. Desurmont, en voyage, Varrasse, Desmarests et Letuppe, absents.

Le Conseil Municipal Autorise le changement de distribution et le déplacement des classes de l'Enfant-Jésus et vote les frais devant en résulter; Ajourné toute décision sur une demande d'allocation supplémentaire pour l'établissement des balais; Homologue plusieurs rapports de la commission des logements insalubres; Homologue des marchés de gré à gré pour la fourniture et la pose de tuyaux d'arrosement et d'une clôture au square; Sur la proposition de la commission des finances, (rapporteur: M. Ed. Monnier) Autorise l'installation du dépôt général du matériel d'incendie à l'Hôtel-de-Ville;

VOTE L'ACQUISITION DE DIVERS AGÈRES POUR LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS; Homologue le tarif proposé par la Chambre de commerce pour le conditionnement des blouses; Accorde un dégrèvement de loyer au locataire du château du Bailli;

Sur la proposition de la commission de la voirie, (rapporteur: M. A. Duhamel, règle les indemnités dues pour emprises de terrain faites pour l'élargissement du chemin vicinal n° 9, dit du Blanc-Ségu;

Sur la proposition de la commission de l'instruction publique, (rapporteur: M. Lorthois-Desplanches), vote, à l'unanimité, trente demi-bourses aux écoles primaires supérieures du Collège et de l'Institution St-Michel et trente demi-bourses aux écoles élémentaires des mêmes établissements;

Sur la proposition de la commission de la voirie, (rapporteur: M. L. Honoré-Dumortier), décide qu'il y a lieu de recourir à l'expropriation, prévue par la loi du 21 mai 1836, pour redresser un tronçon du chemin vicinal n° 9, dit des Carriers;

Sur la proposition de la commission des travaux publics, (rapporteur: M. Tribonillet), autorise l'agrandissement de la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel des pompiers, la construction d'un dépôt partiel du matériel d'incendie et vote la dépense à faire dans ce but;

Sur la proposition de la commission de l'instruction publique, (rapporteur: M. Scalabre-Delcours), donne un avis favorable à l'approbation du budget du collège pour 1877;

Décide une réunion pour le 27 juin courant, à l'effet d'entendre la lecture du cahier des charges et des tarifs des magasins généraux.

État-Civil de Roubaix. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 juin. — Cyrille Tournay, rue de France, cour Kindt, 2. — Henri Lepoutre, rue du Nouveau-Monde. — Alphonsine Hibon, rue de la Croix. — Charles Petit, rue d'Alger. — Narcisse Dorroument, rue de Beaurepaire, 60. — Zola Horent, rue des Lignes, 3. — Eudoxie Villander, au Petit-Cité. — Adolphe Mommeaux, rue Saint-Jean, 61.

du 14. — Aline Willart, rue du Pile, cour St-Eugène, 11. — Marguerite Fourmentaux, rue de Lille, 150. — Philomène Missot, rue de Mouvaux, 3. — Laura Veirman, au Fontenoire. — Martine Carrette, rue du Fresnoy, cour veuve Delescluse, 4.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 JUNE. — Silvie Masse, Aux 3 Ponts, 142. — Rosalie Gérard, rue du Trichon, cour Watteau. — Jules Desmet, rue de Soubise, cour Browaczy, 15. — Gémeuse Decourselle, Aux 3 Ponts. — Théodore Delobelle, rue Turgot, 4. — Louis Messelin, rue du Pile, cour Lhoest. — Abel Plateaux Grand-Place, 11. — Gustave Lanfant, rue de la Perche, 61. — Joseph Deswaene, rue de l'Épée, 192.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 juin. — Julie Paraisse, 1 an, sentier du Bailli. — François Plateaux, 1 jour, rue de la Croix. — Joseph Potteux, 1 jour, rue de la Croix. — Philomène D'haynin, 1 an, rue St-Laurent, cour Saint-François, 10. — Guillaume Wafflet, 3 mois, cour B. maréchal, cour Borsal, 13. — Théodore Delvaux, 31 ans, garçon de magasin, Hôtel-Dieu. — Gustave Verriest, 9 mois, rue St-Louis, cour Saint-François, 14. — Clotilde Vauv essenhoive, 1 an, rue Pellart, 15. — Thérèse Willart, 34 ans, ménagère, rue du Collège, 21. — Anna Remercy, 6 mois, cour Saint-Martin, Hôtel-Dieu. — Robert, 36 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Delhaye, présenté sans vie, rue Traversière, 22. — Clotilde Houzet, 37 ans, ménagère rue Tilleul.

du 14. — Mathilde Stevens, 2 mois, rue des Vêlo ipéles, Phlogeron, 26 ans, 26 ans, rue de la Vierge. — Angèle Candelier, 1 an, rue Pellart-Pralongée, 110. — Jean-Baptiste Delavie, 80 ans, sans profession, rue du Nord, 28. — Corélie Watine, 4 ans, rue de l'Épée, 33. — Clovis Ferrer, 42 ans, domestique, rue du Nouveau-Monde, 11. — Emilie Hache, 28 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Auguste Blanchard, 9 mois, au Tilleul. — B. M. présent sans vie, rue des Arts, 141.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 JUNE. — Henri Loleux, 31 ans, marchand de déchets, rue du Collège, 140. — Henri Delannoy, 1 an, au Tilleul. — Marie Gorne, 2 mois, rue de Flandre, 72. — Jules L'epiat, 48 ans, trieur de laine, au Cul-de-Four.

MARIAGES du 14 juin. — Albert Samain, 26 ans, rotier, et Julie Duprez, 19 ans, sans profession. — Emile Brunel, 22 ans, sans profession. — Etienne Uytendove, 28 ans, sans profession. — Henri Lemicouge, 36 an, agent de police, et Colette Petillon, 48 ans, sans profession.

MARIAGE du 15 juin. — Emile Duprez, 26 ans, négociant, et Nathalie Denys, 23 ans, modiste.

État-Civil de Tourcoing. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 juin. — Emile Cateaux, au Phalmpins. — Eugénie Ruy-selert, chemin des Carriers. — Marie Schapelier, rue de Paris. — Henri Nondet, rue de Paris. — Paul Dehaigne, rue de Gand.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 juin. — François Hrbux, 70 ans, 3 mois, rotier, veuf de Céline Leman, rue de Lille. — Camille Senelar, 1 jours, rue du Mont-à-Leux.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS. Les amis et connaissances de la famille DELPORTE-FOUVEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AUGUSTE DELPORTE, décédé à Roubaix, le 15 juin 1876, à l'âge de 53 ans et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le samedi 17 juin 1876, à 8 heures 1/4, au domicile mortuaire, à l'Hôtel-Dieu de Roubaix. Les obsèques seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Anoine, 26, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille LOONIS-DUPONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur SOUSSE DUPONT, décédé à Roubaix, le 15 juin 1876, dans sa 51<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le samedi 17 juin 1876, à 9 heures, au l'Hôtel Notre-Dame, à Roubaix. Les obsèques seront chantées le vendredi 16, à 6 heures 1/2, du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 8 heures 1/2, rue de l'Alma, près de chez M. Delcroix-Plaquart, marchand de charbons, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille BLOYETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur THÉODORE BLOYETTE, décédé à Roubaix le 16 juin 1876, dans sa 51<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme